



# Bourses Expé 2015

## organisées par les Magasins Expé Règlement du concours

### Description

La société Expé®, spécialisée dans la vente de matériel de sports de montagne, organise en collaboration avec la FFCAM, la Ville de Grenoble, Beal, Petzl, Adidas, Icebreaker, Julbo, Katadyn, Optimus, Trek'n eat, Vertical et Zulupack, un concours intitulé Les Bourses Expé® 2015 qui s'adresse aux personnes souhaitant réaliser un projet d'expédition entre mai 2015 et avril 2016.

### Le concours se déroule en trois étapes :

1 - *Sélection sur dossier de 5 ou 6 équipes* qui se partageront, sur décision du jury, la dotation d'une valeur totale de 31 500 € (en espèces et en équipement), offerte par Expé, et les sociétés partenaires.

2 - *Au retour des expéditions*, sélection des meilleurs reportages qui :

- s'ils possèdent les qualités photographiques et d'écriture exigées par la rédaction des magazines partenaires, pourront être publiés dans Montagnes Magazine ou Spéléo Magazine.

- s'ils possèdent les qualités vidéo requises pour des projections publiques pourront être diffusés dans divers festivals de films de montagne et de voyages (Fontaine en Montagne, Rencontres du Cinéma de Montagne Grenoble, festival d'Autrans...).

3 - Élection du "Grand Prix des Bourses Expé" (meilleur reportage) qui se verra attribuer 1 500 € sous forme de bons d'achat chez Expé.

### Art 1 – Conditions d'admission

Le concours est ouvert à toute personne majeure au moment de l'inscription, résidente en France et acceptant de participer à l'expédition sous un statut amateur.

Les projets d'expédition, à l'étranger ou en France, doivent concerner l'une des disciplines suivantes : montagne, escalade, randonnée, trekking, ski de randonnée, descente de canyon, spéléo, ski pulka ou autre discipline alliant techniques de corde et déplacements non motorisés. Le concours ne comporte aucune obligation d'achat. En sont exclus les personnels de l'entreprise Expé et des entreprises partenaires, ainsi que les photographes ou cameramen professionnels.

Les projets retenus ne pourront pas postuler à d'autres organisations d'octroi de bourse, organisées par des sociétés commerciales concurrentes (fabricants ou distributeurs) pour compléter leur budget.

Les équipes lauréates devront réaliser leur projet entre le 1er mai 2015 et le 30 avril 2016 et faire parvenir le compte rendu de l'expédition, les photos et les extraits vidéos dans les 30 jours suivant leur retour.

Les lauréats s'engagent à porter et utiliser le matériel (vêtement, casque, tente, sac à dos, etc.) fourni par Expé et les partenaires des Bourses Expé, ainsi qu'à apposer les autocollants ou équivalents fournis par l'organisation des Bourses Expé.

Ils s'engagent également à citer les Bourses Expé et les partenaires dans chaque publication presse, Web ou audiovisuelle qu'ils seraient amenés à réaliser avant et après leur retour et à y faire figurer les logos des Bourses Expé et des partenaires.

Dans l'année qui suit leur retour, les lauréats s'engagent à pouvoir présenter le récit et les images de leur projet dans les magasins d'Expé, qui rassembleront leurs plus fidèles clients pour l'occasion. Les frais de déplacements et hébergements éventuels seront pris en charge par la société Expé.

### Art. 2 – Dépôt des dossiers

Les candidats doivent télécharger le dossier d'inscription sur le site

Internet : [www.bourses-expé.com](http://www.bourses-expé.com). Ce sont des formulaires PDF, remplissables avec le logiciel Acrobat Reader dernière version, disponible gratuitement sur Internet pour toutes les plateformes.

Le dossier complet devra être retourné au plus tard le vendredi 6 mars 2015 à 18 heures, par e-mail à [candidature@bourses-expé.com](mailto:candidature@bourses-expé.com) en un seul fichier zippé de moins de 20 Mo, intitulé ainsi : BE2015\_[pays\*]\_[nom\*]\_[prénom\*].zip. (\* remplacer les textes entre crochets par ceux qui correspondent au pays, au nom et prénom du responsable de l'expédition.)

Vous pouvez aussi l'envoyer par la Poste ou le déposer en mains propres au siège d'Expé : imprimez le dossier préalablement rempli à l'ordinateur, en ajoutant les photos d'identité des équipiers, la carte et 6 tirages photos sur véritable papier photo, et les documents facultatifs dans une enveloppe en vous assurant qu'elle sera reçue ou déposée avant le vendredi 6 mars 2015, à 18 heures au siège social d'Expé, Service des Bourses Expé, 2925 Route du Vercors, BP5, 38680 Auberives-en-Royans.

Les dossiers des équipes non lauréates envoyés par la poste ne seront retournés à leurs auteurs que s'ils joignent une enveloppe à leur adresse de taille suffisante et affranchie au tarif normal "lettre" selon le poids du dossier.

### Art. 3 – Le Jury

Il sera composé de représentants de la société Expé, la FFCAM, la Ville de Grenoble, Beal, Petzl, Adidas, Icebreaker, Julbo, Katadyn, Optimus, Trek'n eat, Vertical et Zulupack et des rédacteurs en chef de Montagnes Magazine et Spéléo Magazine. Il sera souverain et ses décisions seront sans appel. Il se réserve le droit de demander aux candidats toutes précisions complémentaires.

### Art. 4 – Sélection des lauréats

Le Jury se réunira au siège de la société Expé durant le mois de mars et choisira les équipes lauréates en fonction de la qualité des dossiers. Il décidera de la répartition de la dotation totale et des équipements techniques Beal, Petzl, Adidas, Icebreaker, Julbo, Katadyn, Optimus, Trek'n eat, Vertical et Zulupack, en fonction des projets retenus.

### Art. 5 – Remise des Bourses

Les Bourses Expé 2015 seront attribuées officiellement le vendredi **3 avril 2015**. Les responsables des équipes lauréates seront avisés quelques jours auparavant et devront être présents à la remise des Bourses avec le responsable photo de leur équipe. La remise des prix se fera au siège de la société Expé. Les frais de déplacements à l'intérieur de la France métropolitaine seront remboursés sur présentation de justificatifs (nombre de km parcourus, billets SNCF 2<sup>e</sup> classe, tickets de péage).

**Un stage orienté vidéo** est organisé par les Bourses Expé le week-end du 4 et 5 avril (qui suit la remise des Bourses), la participation du responsable photo, quelle que soit son expertise photo ou vidéo, est **obligatoire**.

La moitié de la bourse sera remise aux bénéficiaires au plus tard dans les trois semaines qui précèdent leur départ. Pour recevoir cette somme, les lauréats feront parvenir à la société Expé une copie de ce présent règlement, signée par chacun des membres de l'expédition. Le solde leur sera remis au retour, après réception de leur rapport et des photos.

Tous les candidats pourront consulter sur le site Web des Bourses Expé [www.bourses-expé.com](http://www.bourses-expé.com) la liste des lauréats à partir du 13 avril 2015.

Les lauréats seront tenus de créer et mettre à jour un blog pour diffuser des nouvelles de l'expédition (textes et photos) avant, pendant (s'ils le peuvent techniquement) et après leur départ. Sur leur demande, un blog personnel pourra leur être ouvert sur le site des Bourses Expé.

#### Art. 6 – Au retour du voyage

À son retour, l'équipe rendra compte de son expédition. C'est un temps fort indispensable, qui lui permettra de tirer un bilan complet et de se préparer mieux encore à des aventures ultérieures.

Elle devra préparer un dossier comportant :

A - Un rapport dactylographié de 5 à 6 pages racontant l'expédition (équipe, vie quotidienne, actions sportives, résultats, anecdotes, paysages etc.) mais aussi la région explorée et ses habitants. Il comportera en en-tête le nom du projet, le nom, adresse, téléphone et e-mail du responsable ou de la personne déléguée par l'équipe, ainsi que la liste des membres de l'expédition. Le rapport doit contenir d'abord une synthèse présentant le projet original et un résumé des résultats obtenus par l'expédition. Puis, le compte rendu dans un style journalistique du déroulement de l'expédition. Le rédacteur du texte devra se soucier de fournir les éléments suffisants pour éclairer le lecteur (les noms des villes, ou des étapes, les distances, les prénoms et noms des personnes dont on parle) de ce compte rendu. Le texte sera envoyé par e-mail sous un format .doc à : candidature@bourses-expe.com, avec copie à Solène Pringolliet de la société Expé : solene.pringolliet@expe.fr

B - Un reportage photo constitué d'une sélection des 200 meilleures photos sur CD-Rom, DVD ou mis à disposition sur www.wetransfer.com. L'équipe devra disposer d'un appareil photo numérique performant pour garantir la qualité de ses images. Il est recommandé de faire des prises de vues en mode RAW et de se pourvoir de suffisamment de cartes mémoires pour cela.

Les noms des fichiers photos seront écrits de cette façon : BE15\_[Projet]\_001.jpg (\* inscrire le nom du projet et numéroté les photos de 001 à 200 dans l'ordre chronologique de l'expédition). Les légendes (nom du photographe, légende, description de l'image) seront écrites de préférence directement dans les informations IPTF du fichier numérique (opération possible dans pas mal de logiciels de traitement d'image, dont Photoshop ou mieux encore Lightroom).

Il devra être joint, en outre, un fichier Excel ou Word contenant les légendes détaillées des images avec dans l'ordre :

- N° de référence de l'image
- Nom et prénom du photographe (pas de pseudonyme)
- Date et lieu (précision et rigueur, attention à l'orthographe des noms propres)
- Description (Qui est sur l'image ? Que fait-il ? Quelle anecdote raconte-t-elle ?)

L'en-tête du fichier contiendra les informations sur le projet, le nom, l'adresse et contact du ou des photographes.

Aux photos s'ajouteront des vidéos de 2 à 10 minutes au format HD, qui pourront être projetées dans des réunions publiques et/ou sur les sites Internet et réseaux sociaux d'Expé et des partenaires des Bourses.

C - Les équipes lauréates s'engagent à faire parvenir, dans le mois qui suit leur retour, les documents des paragraphes A et B ci-dessus, par envoi recommandé ou remise en main propre, à l'adresse suivante : Expé, Service Bourses Expé, 2925 Route du Vercors, BP 5, 38680 Aubervives-en-Royans. Ce n'est qu'à la réception de l'ensemble de ce matériel que sera envoyé aux concurrents le solde de leur bourse (soit 50 % du montant).

#### Art. 7 – La publication dans les magazines

Le dossier complet ainsi reçu sera ensuite transmis par Expé aux rédactions des magazines partenaires (Montagne Magazine et Spéléo Magazine), qui décideront seules, s'il peut être publié dans leurs magazines.

Si jamais les magazines partenaires décident de ne pas publier leur

article, les lauréats pourront alors se tourner vers d'autres titres de presse. Les magazines partenaires ayant la priorité.

#### Art. 8 – Utilisation des images

L'utilisation des images, que les lauréats des Bourses autorisent par avance, sera limitée à la promotion de la société Expé, des Bourses Expé et des partenaires, à l'illustration de leurs documents commerciaux (annonces presse, catalogues, lettres d'information, mailings, sites Internet, stands, etc.), à la décoration des magasins Expé et à l'exposition de photos sur les Bourses Expé lors de festivals.

L'utilisation de ces images est libre de droits, sans limitation de durée, ni de territoires. Toutes les diffusions et toutes les publications de ces images seront accompagnées du copyright avec le nom de leur auteur.

#### Art. 9 – Le Grand Prix du meilleur reportage « Bourses Expé 2015 »

La présentation des images au retour des Bourses Expé 2015 sera faite à Grenoble à l'automne 2016. La Ville de Grenoble sera chargée de la communication de cette manifestation, dans le cadre des Rencontres du Cinéma de Montagne de Grenoble.

Les lauréats des Bourses 2015 raconteront leurs expéditions sur scène, au moyen d'une vidéo d'une durée maximale de 10 minutes, intégrant un commentaire audio. Le jury des partenaires, ainsi qu'éventuellement un jury issu du public, choisira le meilleur récit, et leurs auteurs recevront un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € valable dans les magasins Expé.

Ces vidéos seront publiées sur le site des Bourses Expé via la chaîne vidéo des Bourses Expé sur Youtube et/ou Daylotion.

Les frais de déplacements (France métropolitaine) et d'hébergements seront pris en charge par la société Expé pour cette manifestation.

#### Art. 10 – Annulation, modification

En cas de modification du projet initial avant le départ de l'expédition (par ex. modification dans le nombre de participants, changement de destination, de projet, etc.), le chef d'expédition s'engage à en avertir la société Expé, seule juge quant à la suite à donner.

Au cas où une expédition se déroulerait dans des conditions qui empêchent la réalisation du reportage photo (cas de force majeure uniquement), la moitié de la dotation versée en acompte resterait acquise au lauréat, mais le solde ne lui serait pas versé.

En cas de non-respect de tout ou partie de ce règlement par les lauréats (déclarations erronées, mauvaise foi évidente, etc.), la société Expé peut décider d'annuler la Bourse et de réclamer le remboursement des sommes versées.

#### Art. 11 – Acceptation

Le fait de concourir aux Bourses Expé 2015 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date :

Signature de tous les membres de l'équipe :